

Note de présentation des budgets primitifs 2024

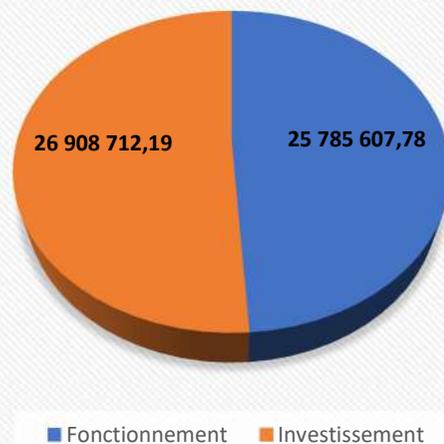
Conseil Municipal du 12 avril 2024

2024 :

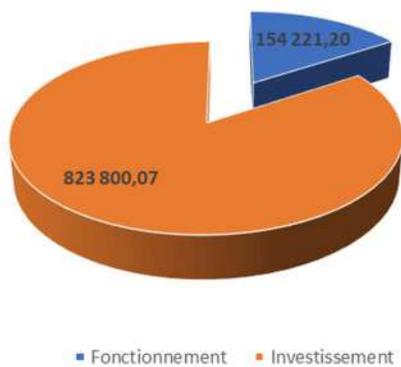
**Le sérieux budgétaire permet une fois de plus
de prévoir un haut niveau d'investissements.**

Plus de 30 millions d'euros seront investis cette année !

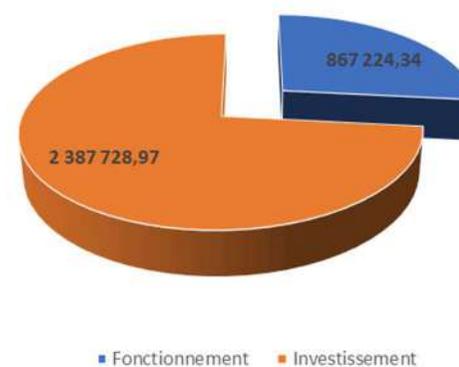
Budget Primitif 2024 - Ville



Budget Primitif 2024 - Eau



Budget Primitif 2024 - Assainissement



Après une série d'annonces sans lendemain, le président de la République a missionné cet automne l'ancien ministre du Budget Eric Woerth pour s'attaquer au millefeuille territorial. Ce dernier a d'emblée écarté toute suppression d'un échelon. Il compte néanmoins porter le fer sur les chevauchements de compétences. Il entend aussi dans le même temps, selon ses déclarations, « conforter les libertés locales ». Nous verrons ce qui reste de ces belles paroles dans quelques mois. Le chantier de la décentralisation est aussi financier. Bercy, qui doit dégager 12 milliards d'économies dans le projet de loi de finances pour 2025, s'y intéresse de près.

En effet, la Loi 2023-1195 du 18 décembre 2023 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2023 à 2027, qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires, prévoit un retour du solde public sous le seuil des 3% d'ici 2027.

Son article 17 annonce que « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique » et qu'au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant devra s'établir pour les collectivités territoriales et les groupements à fiscalité propre à 2 en 2024, à 1,5 en 2025, à 1,3 en 2026 et à 1,3 en 2027. (Source : loi 2023-1195 du 18 décembre 2023 précitée).

Il va être encore plus difficile de prévoir l'avenir des collectivités territoriales qui aimeraient bien de la visibilité et ne plus être des variables d'ajustement, les élus locaux étant les seuls élus à portée d'engueulade et aux prises avec le concret et les attentes des Français.

La schizophrénie de ce gouvernement de dangereux amateurs, qui semble vouloir la baisse du soutien aux collectivités (pourtant premiers investisseurs de France) tout en leur imposant de nouvelles dépenses contraintes non compensées, est juste dingue !

En 2024, la municipalité gardera, malgré la conjoncture et comme elle le fait depuis 2014, le cap pour améliorer la vie des Beaucairois tout en faisant preuve d'un grand sérieux budgétaire.

La réalisation du budget avec une telle conjoncture et des décisions gouvernementales qui ont un impact fort sur les budgets des collectivités est bel et bien un tour de force rendu uniquement possible grâce à la grande prudence de l'équipe municipale et aux décisions courageuses prises par la majorité municipale depuis 2014.

Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2024
Impôts et taxes	15 186 000.00 €
Dotations et participations	5 964 100.00 €
Produits des services et du domaine	814 250.00 €
Atténuations de charges	176 490.00 €
Autres recettes	403 151.00 €
Excédent de fonctionnement	3 056 616.78 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 600 607.78 €
Recettes d'ordre	185 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement	25 785 607.78 €

Impôts et taxes	BP 2024
Impôts directs locaux (Taxe foncière sur le foncier bâti et Taxe foncière sur le foncier non bâti)	8 900 000.00 €
Dotation de solidarité communautaire	816 000.00 €
Attribution de compensation communautaire	4 280 500.00 €
Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	210 000.00 €
Autres taxes	979 500.00 €
Total	15 186 000.00 €

La loi de finances pour 2021 a supprimé la Taxe d'habitation sur les résidences principales dont bénéficiaient les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ces derniers déterminent les évolutions de la taxe d'habitation portant désormais exclusivement sur les résidences secondaires et les dépendances non rattachées à une habitation principale (THRS).

La loi de finances pour 2024 précise l'encadrement de la fixation du taux de THRS par les communes et les EPCI à fiscalité propre, comme suit :

- Pour les communes, le taux de THRS doit être inférieur à 75% de la moyenne constatée de cette taxe dans les communes du département l'année dans la limite d'une hausse de 5% de cette moyenne ;

- Pour les EPCI à fiscalité propre, le taux de THRS doit être inférieur à 75% de la moyenne constatée dans les EPCI l'année précédente au niveau national dans la limite d'une hausse de 5% de cette moyenne.

Néanmoins, comme cela est le cas depuis 2017, la municipalité propose malgré l'inflation et les équipements structurants qui ont été faits et malgré les conséquences d'une mauvaise gestion des finances publiques par le gouvernement de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 pour ne pas pénaliser les Beaucairois suffisamment éprouvés par le contexte économique de la France.

Depuis 2014, la commune a même baissé ses 3 taux locaux d'imposition.

Ainsi, la taxe d'habitation, de 14,50% en 2014 est passée à 14,45% en 2015 puis à 14,40% en 2016 et à 14,35% depuis 2017. La taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu complètement au 1er janvier 2023.

La taxe sur le foncier bâti (taux communal) était passée de 26,28% en 2014 à 26,15% en 2015 puis à 26,10% en 2016 et à 26,05% depuis 2017 avant la réforme de l'Etat prenant effet en 2021.

Enfin, la taxe sur le foncier non bâti était passée de 52,70% en 2014 à 52,50% en 2015 puis à 52,30% en 2016 et à 52,10% depuis 2017.

Il faut donc noter que, sur décision de l'Etat, au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (en l'espèce 26,05%), il faut ajouter depuis 2021 la part départementale (en l'espèce 24,65%) qui compense la suppression par l'Etat aux communes du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit un total de 50,70% pour le foncier bâti.

En 2023, le taux de Beaucaire était le plus faible de toutes les communes de plus de 9000 habitants du Gard. Il y a fort à parier qu'il en sera de même encore en 2024.

En 2024, contrairement à un très grand nombre de communes partout en France, la commune n'augmentera pas les taux du foncier bâti (aujourd'hui à 26,05% + 24,65% soit 50,70%) et du foncier non bâti (aujourd'hui à 52,10%).

Concernant la taxe d'habitation, le taux voté en 2024 concernera les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il restera au taux de 10,44%. Une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être votée si la commune fait partie de la liste des communes en zone tendue qui devrait être établie prochainement par décret, mais la commune n'a pas cette volonté afin de ne pas affecter son attractivité. Concernant la taxe sur les logements vacants, la loi de finances 2024 (article 74 repris par l'article 232 du Code Général des Impôts) a fixé à 17% le taux pour la première année et à 34% à compter de la seconde année.

Le produit des impôts (Taxe sur le Foncier Bâti et taxe sur le Foncier Non bâti) est prévu à 8 900 000€ pour les impôts locaux et 1 900 000€ pour la compensation de Taxe d'Habitation et la perte de produit de la Taxe Foncière en 2024.

Dotations et participations	BP 2024
➤ Dotation Globale de Fonctionnement	
Dotation forfaitaire	480 000.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	2 480 000.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	120 000.00 €
➤ Participations	
Etat	5 100.00 €
FCTVA	40 000.00 €
Département	16 000.00 €
Autres organismes	900 000.00 €
➤ Attributions de péréquation et de compensation	
Dotation unique de compensations spécifiques TP	0.00 €
Compensations exonérations taxes foncières	1 900 000.00 €
➤ Dotation de recensement	3 000.00 €
➤ Dotation pour titres sécurisés	20 000.00 €

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement	BP 2024
Charges à caractère général	6 567 007.78 €
Charges de personnel	13 250 000.00 €
Charges de gestion courante	2 885 000.00 €
Charges financières	455 000.00 €
Charges exceptionnelles	20 000.00 €
Atténuation de produits	25 000.00 €
Provisions	40 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 242 007.78 €
Virement à la section d'investissement	1 900 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	643 600.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 543 600.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	25 785 607.78 €

Charges de personnel	BP 2024
Personnel extérieur	85 000.00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	125 000.00 €
Rémunération du personnel titulaire	6 595 000.00 €
Rémunération du personnel non titulaire	2 230 000.00 €
Cotisations salariales	3 790 000.00 €
Autres charges	412 000.00 €
Rémunération des apprentis	13 000.00 €
Total	13 250 000.00 €

L'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement *	BP 2024
Subventions d'investissement reçues	12 772 874.69 €
Emprunts et dettes assimilés	350 000.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 570 000.00 €
Autres immobilisations financières	125 500.00 €
Produits de cession	746 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 500 000.00 €
Excédent d'investissement 2023	800 737.50 €
Total des recettes réelles d'investissement	18 865 112.19 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	643 600.00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 900 000.00 €
Opérations patrimoniales	5 500 000.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	8 043 600.00 €
Total des recettes d'investissement	26 908 712.19 €

*y compris restes à réaliser

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2021 et 2022.

La commune comme elle s'en doutait a dû emprunter à courte durée (prêts relais) en 2023 car les subventions votées par les partenaires pour les différents projets de la commune n'ont pu être versées par les co-financeurs fin 2023 mais le seront en 2024. Ces prêts relais de courte durée (échéance 2026) seront donc en fait remboursés en majeure partie en 2024.

Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. La capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre une gestion saine des finances communales. Elle était d'environ 8 ans en 2017. Elle est de 7,05 ans en 2023.

Malgré cela, la commune va fortement se désendetter en 2024 (en remboursant 8 millions d'euros environ, soit 46% de son encours).

Le plan de désendettement mis en place lors du précédent mandat a eu des résultats positifs pour la commune qui continue à investir tout en conservant des marges de manœuvre financières. Les emprunts contractés par la municipalité actuelle (pour participer à la relance économique et offrir aux Beaucairois des infrastructures nécessaires et améliorer les existantes) l'ont été sur des taux fixes sécurisés et négociés au plus bas.

En 2024, en raison d'un haut niveau d'épargne nette (autofinancement), la commune ne prévoit qu'un emprunt d'équilibre de 350 000 euros, correspondant à la différence entre le coût de réalisation des selfs dans les cantines de la ville et la subvention de 80% sollicitée auprès de l'Etat.

Les remboursements d'emprunt prévus en 2024 et la saine situation financière permettront de souscrire des emprunts d'équilibre dans les années à venir afin de conforter la politique d'investissements au bénéfice du cadre de vie des habitants et du développement de la commune.

En 2024, la Ville de Beaucaire prévoit plus de 30 millions d'euros d'investissements !

Depuis 2014, la municipalité a pris le parti de remettre progressivement à niveau avec ambition les équipements structurants de la commune qui avaient été laissés à l'abandon mais aussi d'en créer d'autres ainsi que de travailler concrètement à la création d'un nouveau quartier d'habitat neuf en centre-ville. Vu la taille de la commune, les investissements qui en résultent ne peuvent bien sûr être réalisés en une seule année. Des autorisations de programme et des crédits de paiement ont donc été mis en place afin de planifier financièrement et dans le temps la réalisation de ces investissements.

Tout cela alors que l'augmentation des taux directeurs des banques va entraîner un ralentissement de la consommation et de l'investissement.

En 2024, la Ville de Beaucaire prévoit néanmoins plus de 30 millions d'euros d'investissements sur ses budgets dont près de 27 millions sur le budget principal (dont plus de 23 millions de nouvelles inscriptions budgétaires avec 3 643 727.13 euros de restes à réaliser).

Ce très haut niveau d'investissements permet à la commune de participer activement à la relance économique du pays et de développer la ville et son attractivité. Il est permis par une saine gestion, par des subventions que la majorité municipale s'est battue pour obtenir et par l'arrivée à maturité des projets.

Les principaux investissements de l'année 2024

• Le Pôle d'Echange Multimodal

Depuis le début de son premier mandat Monsieur le Maire réclamait que la Halte SNCF de Beaucaire soit mieux valorisée, plus utile à la population de notre bassin de vie et accessible, tout en y développant l'intermodalité.

Il réclamait par ailleurs une meilleure desserte. La mobilisation constante et persistante de Monsieur le Maire et de l'équipe municipale (très attachés au service public de transport) sur ce dossier a fini par porter ses fruits.

La commune a déjà obtenu, depuis 2020, la multiplication par 3 du nombre de trains journaliers s'arrêtant à Beaucaire ainsi que des arrêts le dimanche.

Dans le même temps, la commune s'est portée volontaire auprès du conseil régional (compétent en matière de transports régionaux) pour créer un pôle d'échange multimodal. La candidature pertinente et légitime de la commune a été retenue.

Pour 2024, le budget devrait s'élever à 1 370 516€ (derniers appels de fonds, inauguration prévue au printemps).

• Le nouveau quartier Sud Canal

Le beau projet du nouveau quartier Sud Canal continue. La Ville de Beaucaire a déjà posé la première pierre de la résidence seniors.

Les travaux du nouveau quartier Sud Canal commencent eux aussi concrètement.

Pour 2024, une participation de 282 414 € est prévue (moins 125 000 euros en recettes) pour poursuivre le renouveau de la Ville de Beaucaire, comme prévu dans le traité de concession de la ZAC.

• **La sécurité, toujours !**

La commune construira un chenil pour sa brigade canine.

40 000€ d'équipements divers sont aussi prévus pour la Police Municipale et 143 000€ pour le centre de vidéo-surveillance (essentiellement pour l'ajout de caméras) afin de remplir les objectifs fixés dans le projet municipal avant la fin du mandat 2020/2026.

Des recrutements de nouveaux policiers sont également prévus pour poursuivre les excellents résultats en matière de sécurité depuis 10 ans.

La municipalité est passée de 13 policiers municipaux à 26 et continuera pour atteindre 30 policiers d'ici 2026.

• **La voirie communale**

Le territoire de Beaucaire étant étendu, la Ville prévoit cette année un effort exceptionnel sur la voirie (notamment rurale) de 800 000 € (hors opérations spéciales).

• **La route de Nîmes**

Le projet de réhabilitation de la route de Nîmes, une des artères principales de la Commune de Beaucaire, est un projet ambitieux de renouvellement complet de cette infrastructure vieillissante, incluant une démarche écologique par une végétalisation adaptée à l'environnement Méditerranéen plus économe en eau et en soins.

Cette rénovation permettra d'améliorer la sécurité, la circulation et la qualité du revêtement. Ce projet sera réalisé en 2 tranches.

La première tranche a un coût estimé à environ 840 000 € TTC. Des subventions ayant été promises il y a quelques semaines sur ce dossier, les travaux pourront se faire pour cette tranche en 2024.

Les travaux de la deuxième tranche se feront quant à eux comme prévu un an après, sur 2025. La tranche 2 est estimée à 1 450 000 €.

• **La route de Saint Gilles partie urbaine (études)**

Des études sont en cours de réalisation pour la rénovation de la route de Saint Gilles dans sa partie urbaine. Cette route desservira la future salle de spectacles et de congrès (chantier CCBTA, choisi par la commune).

• **Le plan numérique dans les écoles – Tranche 1**

Après plusieurs années de démarches et de persistance, le Maire de Beaucaire et sa première adjointe ont obtenu un financement de plus de 300 000 euros de l'Etat pour le plan numérique. Phasé sur 3 ans, ce soutien de l'Etat va permettre de moderniser nos écoles. La tranche 1 est en 2024.

• **Foot : Le premier terrain synthétique**

La municipalité souhaite progressivement (en fonction des coûts et des subventions liées) transformer 2 des terrains en herbe et de stabilisé (inutilisé car dangereux) que comptent le complexe sportif Fernand Lamouroux en terrains de football synthétiques vu le nombre important de licenciés en football à Beaucaire (plus de 800), ville qui comporte deux quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Par ailleurs, outre le gain indispensable en volume d'heures de piétinement, le remplacement progressif permettra d'améliorer l'empreinte environnementale (économies d'eau, de produits divers, de peinture de traçage, etc.), d'optimiser l'utilisation des surfaces, d'augmenter l'offre sportive du complexe de la commune tout en réduisant intelligemment les ressources consacrées à l'entretien et à la maintenance de ces espaces de pratique sportive.

Suite à la notification des subventions fin 2023, un terrain sera transformé en terrain synthétique en 2024. La Ville va investir 1 228 000€ pour cette opération.

Des subventions ont été votées ou notifiées de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Gard.

La Fédération Française de Football et l'ANS sont également sollicitées.

• **La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable de Beaucaire (PSMV)**

Le PSMV est un document d'urbanisme réglementaire applicable sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Celui de Beaucaire a été approuvé le 31 décembre 2001 par arrêté ministériel puis modifié le 7 février 2008 par arrêté préfectoral.

La Commune a décidé de mettre en révision son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et a demandé à cet effet le concours de l'Etat qui financera à hauteur de 70%.

Ce projet de révision du PSMV se justifie par la densité et l'évolution du bâti de certains secteurs ainsi que par la problématique générale du logement qui s'analysera et s'encadrera différemment selon les caractéristiques des îlots et des parcelles.

Le reste à charge pour la commune est de 211 463.40€ qui sont répartis sur 4 exercices budgétaires.

• La Réhabilitation de la Croix Couverte

Ce dossier important pour le patrimoine à Beaucaire a été rondement mené par la commune, la compétence patrimoine ayant été transférée sous une ancienne municipalité (en oubliant curieusement la Croix Couverte, entre autres...).

Les travaux devraient pouvoir commencer entre le dernier trimestre 2024 et le premier trimestre 2025 dès le feu vert obtenu de la DRAC et des co-financeurs. 355 000 euros sont mis au budget dès 2024 sur ce dossier afin de pouvoir lancer les marchés publics de travaux de la phase 1.

• Les subventions façades

Beaucaire poursuit son embellissement. L'opération d'aide à la réhabilitation des façades va continuer pour le centre ancien. La Ville prévoit un budget de 250 000 € en 2024.

• Les investissements conditionnés à des soutiens financiers extérieurs

- Selfs dans les écoles, conditionnés à un soutien de l'Etat à 80%, la commune n'ayant pas les moyens de réaliser ce projet qui est un projet de confort dans ce contexte économique s'agissant en plus d'un service public facultatif (cantines).
- Rénovation énergétique de la Halle des Sports (conditionnée à une subvention importante du Fonds Vert)

• Quelques uns des autres investissements marquants de l'année

- Près de 300 000€ pour les écoles, hors gros investissements (dont 200 000€ d'équipements pour les classes et 71 000€ de « petits travaux »)
- 36 280€ pour la crèche municipale (principalement pour l'installation de climatisation)
- 173 894€ pour les équipements sportifs, hors Arènes et hors gros investissements (terrains synthétiques,...)
- Plus de 250 000€ d'équipements pour nos services techniques (engins, matériel...)
- 160 000€ pour refaire complètement les city stades de La Moulinelle et Puech Cabrier
- Près de 100 000€ pour de nouveaux équipements dans les cantines et la cuisine centrale
- 198 000€ pour l'accessibilité de l'Hôtel de Ville
- 500 000€ pour des acquisitions d'immeubles
- Près de 200 000€ pour des travaux de toitures sur plusieurs bâtiments communaux
- ...

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2024 :

Recettes réelles	100 000.00 €
Recettes d'ordre	2 471.00 €
Excédent de fonctionnement	51 750.20 €
TOTAL	154 221.20 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2024 :

Dépenses réelles	69 221.20 €
Dépenses d'ordre	85 000.00 €
TOTAL	154 221.20 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2024 :

Recettes réelles	210 000.00 €
Recettes d'ordre	85 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	528 800.07 €
TOTAL	823 800.07 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2024 :

Dépenses réelles	762 225.99 €
Dépenses d'ordre	2 471.00 €
Dépenses reportées	59 103.08 €
TOTAL	823 800.07 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2024 :

Recettes réelles	545 000.00 €
Recettes d'ordre	90 000.00 €
Excédent de fonctionnement	232 224.34 €
TOTAL	867 224.34 €

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2024 :

Dépenses réelles	447 224.34 €
Dépenses d'ordre	420 000.00 €
TOTAL	867 224.34 €

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2024 :

Recettes réelles	180 000.00 €
Recettes d'ordre	420 000.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 787 728.97 €
TOTAL	2 387 728.97 €

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2024 :

Dépenses réelles	2 222 061.63 €
Dépenses d'ordre	90 000.00 €
Dépenses reportées	75 667.34 €
TOTAL	2 387 728.97 €